



## **MED IN SCENARIO RÈGLEMENT 2025**

**14e CONCOURS D'ÉCRITURE SCÉNARISTIQUE**  
Festival Les Nuits MED di u Filmu Cortu  
**INSCRIPTION JUSQU'AU 28 FEVRIER 2024**

### **PRIX**

- Une résidence d'écriture pour les cinq premiers lauréats
  - Un Premier Prix à la production avec France Télévisions
- Décerné après la résidence d'écriture pendant le festival  
Le coup de pouce de France Télévisions :  
La dotation augmente : 18 000€

## **PRÉAMBULE**

La DIFFUSION KVA organise en partenariat avec France Télévisions, la Collectivité de Corse (en partenariat avec le CNC), Corsica Pôle tournages, Images dotation et le DU Creatacc (Università di Corsica) la **14e résidence de scénario de court métrage en Corse pendant le festival itinérant Les Nuits MED di u Filmu Cortu.**

## **1 - OBJET DU CONCOURS**

La diffusion KVA (en partenariat avec la Collectivité de Corse et le Centre National du Cinéma et de l'Image animée) a pour objectif principal de soutenir et promouvoir la création dans les territoires de la Corse et de la Méditerranée. Elle est également responsable du dispositif « Talents en Court in Corsica é Méditerranai », qui vise à soutenir les jeunes auteurs-réalisateurs dans l'écriture de leur film. Dans le cadre du festival itinérant Les Nuits MED di U Filmu Cortu, la résidence d'écriture scénaristique Med In Scenario accompagne un second projet de court-métrage depuis l'écriture du scénario jusqu'à sa diffusion en collaboration avec France Télévisions, partenaire exclusif.

La résidence d'écriture scénaristique s'adresse **à des auteurs – réalisateurs qui ont déjà réalisé un court métrage suivi d'une projection de son film dans un cinéma et/ou sélectionné dans un festival et/ou diffusé par une chaîne de télévision.** Les candidats concourent avec un scénario original **d'une fiction de moins de vingt minutes qui sera tournée en Corse.** Les lauréats seront accompagnés pendant une résidence d'écriture. Ensuite, ils présenteront leur projet oralement devant des professionnels à l'occasion du Festival itinérant Les Nuits MED di u Filmu Cortu. En fin de résidence, le jury France Télévisions décernera **un Premier prix à la production doté d'un préachat (18 000€ - Dix huit milles €uros) de l'émission Libre court (sur France 3).** (Il est fortement recommandé de visionner les **émissions Libre Court sur France 3 et Histoires Courtes sur France 2** qui ont soutenu les films des éditions précédentes pour se faire une idée des films retenus. Les émissions sont sur les antennes et aussi en replay : <https://www.france.tv/france-3/libre-court/> <https://www.france.tv/france-2/histoires-courtes/>)

Les membres du jury apporteront des conseils aux autres lauréats pour poursuivre le développement de leur projet.

**Les dates et lieux de la résidence : 1<sup>ère</sup> semaine de juin 2025. La sélection officielle sera normalement annoncée à l'occasion du Festival de Cannes au Pavillon de France Télévisions.**

## **2 - CONDITIONS D'ELIGIBILITÉ**

- Etre un auteur – réalisateur et majeur.
- Avoir déjà réalisé **un premier film sélectionné dans un festival et/ou projeté dans un cinéma et/ou diffusé sur une chaîne de télévision.** (Les films d'école et les autoproductions qui ont eu une distribution sont acceptés).
- Le scénario de fiction est de quinze minutes minimum et ne doit pas dépasser **20 minutes** et doit être adapté pour un tournage sur le territoire de la Corse. **Il peut s'agir d'un deuxième, troisième ou quatrième film.**
- Le scénario est écrit ou traduit en langue française. Les dialogues en langue **corse, catalane ou italienne ou en dialecte arabe** sont admis mais ils seront traduits. L'auteur garantit qu'il s'agit d'une **œuvre originale et il assure la protection de son œuvre.**
- Il ne sera admis qu'un seul scénario par candidat. Si un candidat envoie deux projets, ils seront tous les deux exclus du concours.
- Il ne sera admis qu'un **seul résident par projet**, même en cas de co-écriture. Auquel cas, le résident s'engage à signer une attestation qui stipule qu'il sera le réalisateur du film.
- Les auteurs – réalisateurs qui ont déjà concouru lors d'une session précédente de *Med In Scénario* ne peuvent pas présenter le même projet. Ils doivent présenter un scénario neuf et original. **Ceux qui ont remporté le Prix France Télévisions à Med in Scénario ne peuvent plus présenter de projet en raison de l'objet de la résidence.**

- **L'auteur – réalisateur s'engage à être disponible au second semestre 2025 sur toute la période de la résidence pour participer à la présentation du projet devant le jury France Télévisions et à la remise des Prix lors de l'itinérance du festival.**

### 3 - L'ORGANISATION DU CONCOURS

- Une présélection des projets est **organisée en partenariat avec le Du Creatacc de l'Université di Corsica.**
- Une commission composée de professionnels choisira les cinq lauréats de la résidence d'écriture parmi les candidatures présélectionnées. Un des cinq lauréats sera résident corse (Une liste d'attente sera établie en cas de désistement d'un candidat).
- Les cinq lauréats seront informés de leur sélection au mois de mai à l'occasion du festival de Cannes.  
**La présence sur toute la période est indispensable. (Aucune arrivée pendant la résidence ou un départ le jour de la clôture ne sera accepté, faute d'annuler la sélection de l'auteur.)**
- **La résidence d'écriture se déroulera la première semaine de juin en 2025.**
- Le 5<sup>ème</sup> jour : Les auteurs – réalisateurs enverront une nouvelle version du scénario aux membres du jury de France Télévisions. En matinée, les lauréats présenteront oralement leur projet devant un public et le jury en matinée. L'après-midi, le jury rencontrera individuellement les lauréats à la suite des « Pitches ».
- **La remise du Prix aura lieu pendant le Festival itinérant.**

### 4 - DEPÔT DE LA DEMANDE ET FRAIS D'INSCRIPTION

Les candidatures devront être envoyées par le candidat avant le **28 FÉVRIER 2025.**

- Par voie électronique pour l'inscription et d'un courriel comportant le dossier numérique relié en un seul format PDF 6mo), à l'adresse [medinscenario@lesnuitsmediterraneennes.com](mailto:medinscenario@lesnuitsmediterraneennes.com) (L'accusé de réception électronique faisant foi) accompagné d'un virement (RIB ci-dessous et en ligne).

**Merci d'envoyer un virement bancaire d'un montant de 15€ (Quinze euros) suivant les coordonnées suivantes: RIB  
DIFFUSION KVA 20600 FURIANI IBAN : FR76 1460 7000 5405 4195 3853 353  
BIC : CCBPFRPPMAR Domiciliation : BPMED BASTIA-CAMPINCHI  
Avec le libellé : Titre du projet + code postal + Règlement inscription MED IN SCENARIO 2025.**

**L'organisateur : Diffusion KVA – MED IN SCENARIO  
Bâtiment A1 Résidence le Bastio  
20600 FURIANI Haute-Corse.**

### 5 - COMPOSITION DU DOSSIER

**(Couverture – Résumé – Lien vidéo ou autres (avec mot de passe obligatoire) du précédent court-métrage - Scénario - Note d'intention - CV de l'auteur (sur une seule page A4 avec sa photo) – Le règlement signé - Rassemblés en un seul dossier en format PDF 6 mo maximum (très important)**

Le dossier devra obligatoirement comprendre tous les documents suivants pour être admis au concours :

1. La fiche d'inscription complétée en ligne à l'adresse suivante : [ICI](#)
2. Le présent règlement portant la mention « Lu et approuvé » daté et signé (à joindre dans le dossier complet)
3. Un virement ([ou sur hello Asso KVA ICI](#)) couvrant les frais d'inscription de **15 €**.
4. **Le dossier du film comprenant dans l'ordre**
  - I. Une page de couverture portant le titre, le nom de l'auteur et ses coordonnées
  - II. **INDISPENSABLE : Titre et lien internet du précédent court-métrage (Un lien vers un film précédent avec ou sans mot de passe mais ayant une validité jusqu'à la fin du mois de juin 2025, ainsi que l'autorisation de diffusion restreinte de la société de production s'il y a lieu).**
  - III. Le synopsis ou résumé
  - IV. Le scénario sous forme de continuité dialoguée avec les pages numérotées.
  - V. La note d'intention
  - VI. Le CV de l'auteur (ou des auteurs) avec une photo sur **une seule page A4.**
  - VII. Eventuellement une note de réalisation.
  - VIII. S'il y a lieu, une indication sur un producteur pressenti.
  - IX. Si l'auteur réalisateur a l'intention de travailler avec un compositeur, merci de joindre une note d'intention musicale et le CV du compositeur.
  - X. **INDISPENSABLE : La copie d'une pièce d'identité et une quittance de loyer**
  - XI. **Le règlement daté et signé en dernière page.**

## 6 – COMMUNICATION

Les lauréats signeront une convention avec la DIFFUSION KVA concernant les conditions d'accueil et de suivi de la résidence d'écriture. Ils s'engagent à participer à toutes les actions et rencontres proposées pendant la résidence et à autoriser toute publication les concernant sur les réseaux sociaux et autres médias sur leur sélection.

L'auteur du GRAND PRIX (France Télévisions) signera une seconde convention comprenant les mentions à faire figurer au générique du film et les conditions de publicité entre la société de production choisie et Diffusion KVA. De plus, l'auteur et la société de production choisie s'engageront à accorder à France Télévisions et à Diffusion KVA le droit d'organiser une projection en avant-première du court-métrage (scénario primé et suite à sa réalisation) dans le cadre de la programmation itinérante (annuelle) du festival Les Nuits MED di u Filmu Cortu. La DIFFUSION KVA aura donc le droit de disposer de l'œuvre cinématographique terminée dans le cadre de ses activités **non commerciales**. Une copie du film sera déposée à la DIFFUSION KVA qui en assurera la conservation et la diffusion non commerciale, non exclusive en accord avec la Société de production.

### L'AUTEUR / REALISTEUR

*Signature, précédé de « lu et approuvé »*

### LA SOCIETE DE PRODUCTION EVENTUELLE

*Cachet et Signature, précédé de « lu et approuvé »*